

DEUX-ROUES MOTORISÉ

> Feu avant, feu arrière et clignotants : **ce sont eux qui vont vous permettre de signaler la position de votre deux-roues**, ne les négligez pas.

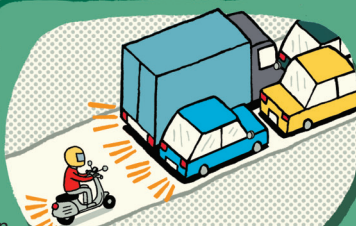


> Si vous roulez à cyclomoteur, rappelez-vous que, comme à moto, **vous devez avoir vos feux de croisement allumés de jour comme de nuit.**

Vous serez mieux détecté et c'est obligatoire ! Il est recommandé de ne pas rouler feux de route allumés, cela éblouit les autres et fausse la perception des distances.



> Si votre véhicule en est équipé, **n'hésitez pas à recourir à vos feux de détresse pour prévenir d'un incident** tel qu'un ralentissement ou un obstacle sur la chaussée ou en cas de manœuvre délicate.

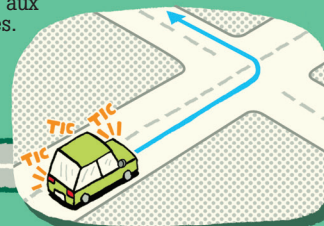


AUTOMOBILISTE

> Vos feux avant, feux arrière et clignotants sont les **premiers indicateurs qui signaleront aux deux-roues vos intentions.** Ne les oubliez pas ! Un tiers des accidents mortels de deux-roues motorisé est provoqué par une voiture tournant à gauche.



> Avant d'engager une manœuvre : **actionnez vos clignotants suffisamment à l'avance pour vous signaler** à tous les usagers, notamment aux deux-roues motorisés. C'est obligatoire.



> Les motards ont des codes gestuels de courtoisie qu'il est bon de connaître. Un signe du pied – jambe tendue – lors d'un dépassement : le deux-roues motorisé vous remercie de vous être serré sur la droite. De même, un signe de la main, un hochement de tête de sa part sont des signes amicaux.

